

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

CONVOCATION

Date: 29/03/2024 Envoi le: 03/04/2024 Publication le: 03/04/2024 L'an deux mil vingt-quatre, le 09 avril à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 19
Absents : 10
Pouvoirs : 08
Votants : 27

Etaient présents:

Adjoints:

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,

Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux:

Messieurs Daniel PERPICHOT Olivier POUSSET You

Messieurs Daniel PERRICHOT, Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés:

Mesdames Danielle PLOQUIN, Renata MOREIRA ROCHA, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER, Messieurs Éric VERHILLE, Jean-Marc CHATEAU, Pascal ARRAGAIN, Pascal NOYAU, François BOUGAULT.

Absents:

Madame / Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur le Maire. Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Madame Renata ROREIRA ROCHA avait donné pouvoir Madame Odile RITOURET.

Madame Aurélie LERICHE avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.

Madame Lyn FAIPOUX avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX. Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.

Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID: 037-213701394-20240409-DEL_090424_018-DE

10~

DEL N°09/04/2024-18 APPROBATION DES TRANSFERTS DE CHARGES 2024 ENTRE LA COMMUNE ET LA MÉTROPOLE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune, en qualité de membre de la Métropole « Tours Métropole Val de Loire » siège à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), instance chargée de se prononcer sur le montant des transferts de charges entre la Métropole et ses Communes membres, suite aux compétences que notre Commune a transférées à la Métropole.

Les représentants à cette instance sont les Maires de chaque commune.

Au titre de l'exercice 2024, la CLECT s'est réunie le 11 mars 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce rapport.

CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2024 de la CLECT et son annexe financière ont été adressés à tous les membres du Conseil Municipal avec la note de présentation et l'ordre du jour,

Après avoir pris connaissance de ces documents et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le rapport 2024 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et son annexe financière, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

APPROUVE le montant des transferts de charge pour la Commune sur la base de l'annexe financière jointe au rapport 2024 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui se traduit par :

- ➤ Une allocation compensatrice de fonctionnement (ACTP) de 15 731.34 € (montant identique à 2023).
- ➤ Une contribution d'investissement versée par la Commune à la Métropole de 165 000€ HT (rappel en 2023, le montant était de 150 833€ HT).

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

THE LUTTURES AND THE STATE OF T

Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance.

Madame Sylviane FORTUN, Adjointe au Maire

00

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : 1 1 AVR. 2024

Et sa publication le site internet de la commune le : ...1..1..AVR...2024

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le

ID: 037-213701394-20240409-DEL_090424_018-DE